

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....28 septembre 2023
Heure..... 14 h 15
Lieu..... CAFÉTÉRIA (G1.510)

PRÉSENCES – 233 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 20.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Kim Riverin propose *Éric Athlan*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 10

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des visiteuses
4. Procès-verbal du 31 août 2023
 - 4.1. Adoption
 - 4.2. Suivis
5. Nouveaux membres
6. Règlements du SPECA – Avis de motion
7. Négociations : état de la situation
8. Mobilisation
9. Grève
 - 9.1. Fonds de défenses professionnelle de la CSN
 - 9.2. Utilisation du fonds de réserve du SPECA
 - 9.3. Vote de grève
10. Informations
11. Varia

Proposée par Jérôme-Melville Giguère
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

3. ACCUEIL DES VISITEUSES

Caroline Joly souligne la présence dans la salle de Cloé Zawadzki-Turcotte, qui est conseillère au Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la CSN, et de Sarah Smith, qui est conseillère syndicale à la FNEEQ. Pour qu'elles puissent demeurer avec nous, l'assemblée doit explicitement accepter de les admettre à la rencontre.

Recommandation 11

Que l'assemblée générale du SPECA admette les visiteuses.

Proposée par Alain Long
Appuyée par Aurélie Girard
Adoptée à l'unanimité

Caroline Joly souligne également la présence de Josée Déziel et Héroïse Moysan-Lapointe, deux membres du comité de négociation, qui sont également membres du SPECA.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2023

4.1 Adoption

Recommandation 12

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Ariane Dumont
Adoptée à l'unanimité

4.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

5. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant-e-s ayant adhéré au SPECA depuis le 31 août 2023 et dont les noms sont les suivants: *Eddison Lacoste* (Sciences sociales), *Carine Champagne* (Radio-oncologie), *Jonathan Rehel*, *Félix Bourdon* (Graphisme), *Louis-Simon Poulin* (Informatique), *Véronique Lafleur* (TAJ) et *France Caron* (Gestion).

6. RÈGLEMENTS DU SPECA – AVIS DE MOTION

Alain Long, enseignant au Département de biologie et biotechnologies, donne l'avis de motion suivant :

Que l'article 21 b) des règlements, qui se lit actuellement : « Le nombre maximal de mandats consécutifs est de cinq (5) à un même poste et de dix (10) au Conseil exécutif. » soit modifié afin qu'il se lise dorénavant : « Le nombre maximal de mandats consécutifs est de cinq (5) à un même poste (excluant ceux de conseillers ou conseillères) et de dix (10) au Conseil exécutif. »

7. NÉGOCIATIONS : ÉTAT DE LA SITUATION

Bernard St-Louis fait un état de la situation à la table centrale. Il indique pourquoi les offres patronales qui sont actuellement sur la table, en ce qui concerne le salaire, la retraite, les droits parentaux, les assurances collectives et la protection des lanceurs et lanceuses d'alertes, ne sont pas acceptables.

Elsa Myotte fait quant à elle un état de la situation à la table sectorielle. Elle fait d'abord un rapide retour sur la priorisation des demandes qui a été faite en ASPPC depuis notre dernière AG et rapporte que la partie patronale fait actuellement preuve de fermeture à l'égard de plusieurs des demandes importantes pour le SPECA à la table sectorielle.

8. MOBILISATION

David Schwinghamer indique qu'il y a eu une actualisation du plan de mobilisation lors de la dernière rencontre de l'ASPPC.

Jérémie Dion présente pour sa part les actions de mobilisation locales qui ont eu lieu à ce jour (rencontre du comité mob, mini manif dans l'agora du Collège, installation d'affiches géantes à l'entrée du Collège, pancartes « Labatt Bleue » pour la manifestation du Front commun du 23 septembre dernier, etc.) et remercie Réjean Painchaud en Infographie, qui a beaucoup travaillé à la création de matériel de mobilisation. Il indique les actions qui sont prévues en octobre et en novembre et invite finalement les membres à participer aux prochaines rencontres du comité mob, qui sont ouvertes à toutes et tous.

David Schwinghamer explique les orientations complémentaires pour l'opérationnalisation du Plan d'action et de mobilisation A-23 actualisé, de même que leurs objectifs.

Recommandation 13

Il est proposé :

- Que l'assemblée générale du SPECA adopte la mise à jour du Plan d'action et de mobilisation tel

que présenté.

- Que l'assemblée générale du SPECA adopte les orientations complémentaires pour l'opérationnalisation du Plan d'action et de mobilisation A-23 actualisé.

Proposée par Kim Riverin
Appuyée par Samaël Beaudoin
Adoptée à l'unanimité

9. GRÈVE

9.1 Fonds de défense professionnelle de la CSN

Cloé Zawadzki-Turcotte (conseillère syndicale à la CSN) explique brièvement en quoi consiste le fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN, de même que les différents usages de ce fonds. Elle présente par la suite le montant de base d'une prestation allouée par le FDP aux travailleuses et travailleurs en grève, les modalités sur la base de laquelle cette prestation est allouée et les critères d'admissibilité à cette prestation.

Recommandation 14 (non amendable)

Attendu que la décision de faire la grève est une décision collective ;

Attendu la nécessité de la solidarité et de l'unité de tous les membres ;

Attendu que tous les membres du syndicat sont directement impliqués et intéressés aux objectifs pour lesquels il y a conflit ;

Considérant que notre participation doit être basée sur la justice et l'équité ;

Considérant l'obligation pour le syndicat de se conformer aux statuts et règlements du FDP édicté par le Congrès de la CSN.

Il est proposé:

Que l'assemblée générale du SPECA se donne les règlements de participation à la grève suivants :

1. Tous les membres doivent s'inscrire au conflit selon la méthode prescrite par le CE de la CSN, et ce, au plus tard dans les 7 jours qui suivent le déclenchement du conflit. Le refus de le faire équivaut à une renonciation aux prestations.
2. Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
3. Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités, selon le cas :
 - Lors d'une grève discontinue, le temps de piquetage de chaque membre est équivalent à son horaire de travail pour la journée grévée.
 - Lors d'un conflit continu, le temps de piquetage équivaut à 20 heures par semaine.
 - La participation à d'autres actions que le piquetage peut être considérée comme du temps de piquetage si le comité responsable le juge nécessaire.
4. Tous les membres sont tenus d'assister aux assemblées hebdomadaires d'information lorsqu'elles sont nécessaires selon le contexte.
5. Lorsque le syndicat organise des formations syndicales, les membres sont tenus d'y assister. De telles formations tiennent lieu de piquetage pendant cette journée.
6. Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.
7. Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie des présents règlements.
8. Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Aurélie Girard
Adoptée à l'unanimité

9.2 Utilisation du fonds de réserve du SPECA

David Schwinghamer indique le montant que nous avons dans notre fonds de réserve et présente brièvement les règlements du SPECA quant à l'utilisation de ce fonds. Il explique par la suite la proposition que nous avons adoptée en 2021 en lien avec les prestations de grève du fonds de réserve, de même que ses écueils. Il poursuit en expliquant les principes guidant la proposition actuelle et leurs effets sur le fonds de réserve.

Recommandation 15

Il est proposé :

- Que, pour chaque jour de grève qui précède celui qui donne droit à la prestation hebdomadaire du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN, une prestation de 75 \$ par jour provenant du fonds de réserve soit versée à tout membre du SPECA ayant un contrat actif en règle, pourvu que cette personne ait participé aux activités planifiées ce jour-là, conformément aux modalités prévues aux articles 1 à 8 du *Règlement de participation à la grève* du FDP de la CSN ;
- Que cette prestation soit versée en sus de celle du FDP de la CSN, dans le cas où la personne membre est admissible à cette dernière ;
- Que cette recommandation s'applique sous réserve de l'adoption du mandat de grève à la présente assemblée générale.

Proposée par Alain Long
Appuyée par Annie Lavallée
Adoptée à l'unanimité

9.3 Vote de grève

Elsa Myotte explique les mandats de grève et de ralliement sur lesquels les membres doivent se prononcer.

Fabrice Desormeaux, président d'élections, supervise le processus de vote à scrutin secret.

10 personnes se portent volontaires pour agir à titre de scrutatrices.

Recommandation 16 (non amendable)

Il est proposé :

- Je mandate le SPECA pour déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).
- Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation.

Proposée par Philippe Labarre
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à majorité (95 %)

Recommandation 17 (non amendable)

Il est proposé :

- Je mandate le SPECA pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des syndicats concernés de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Proposée par Pascal Théroux
Appuyée par Sonia Bourgeois
Adoptée à majorité

10. INFORMATIONS

10.1 Vie syndicale

Caroline Joly invite les membres présents à participer au 5 @ 7 qui aura lieu après l'assemblée générale au

local du SPECA, indique qu'une consultation sur les assurances collectives aura lieu le 5 octobre de 12 h 15 à 13 h 30, et souligne que la prochaine AG aura lieu le 19 octobre prochain et que celle-ci traitera notamment d'enseignement à distance (EAD). Elle invite ensuite les membres à s'inscrire au 5 à 7 intersyndical du 5 octobre, à la formation sur la tâche du 2 novembre et au party automnal d'huîtres du 9 novembre. Elle encourage finalement les personnes souhaitant contribuer au *SPECA-Hebdo* à envoyer leur texte à l'adresse courriel du SPECA et celles intéressées à présider une première AG à se joindre au nouveau comité des présidences d'AG.

11. VARIA

Il n'y a aucun varia.

Levée de l'assemblée à 16 h 52.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications